

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2016

L'an deux mil seize, le 17 mai à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 29 avril 2016

- **ÉTAIENT PRESENTS** : Monsieur Gérard BURNET, Madame Josette BERGUERAND, Mr Lionel BERGUERAND, Madame Mandy LAYCOCK, Mr Julien JEAN, Mr Xavier PAQUET, M Jean-François DESHAYES
- **ABSENT EXCUSÉS**: Mme Stéphanie KASEVA, Mr Claude PICCOT,
- **SECRETAIRE** : Madame Mandy LAYCOCK

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire demande si le compte-rendu de la séance du 6 avril 2016 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 6 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. n°16/03/01 Délégation de Service Public pour l'exploitation et l'aménagement du Refuge de Loriaz – Choix du délégataire

Une procédure de délégation de service public a été mise en œuvre conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants.

Par délibération du 2 septembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et l'aménagement du refuge de LORIAZ.

Un avis de publicité préalable a été adressé aux journaux et publications suivants :

- au BOAMP : annonce n°15-135309 – date d'envoi : 07/09/2015 -annonce publiée du 07/09/2015 au 14/09/2015
- dans la revue spécialisée Montagne News, la Lettre économique de Montagne Leader – date d'envoi : 07/09/2015 – publiée dans le numéro 439 du 16 septembre 2015
- dans le journal local Le Dauphiné Libéré – date d'envoi : 07/09/2015 – publiée le 10/09/2015

La date et l'heure limite de réception des candidatures ont été fixées au 19 octobre 2015 à 12h.

La Commission de Délégation de service public a procédé à l'ouverture des candidatures le 19 octobre 2015 à 20h30.

Quatre candidats ont remis leurs candidatures :

	Nom ou raison sociale du candidat	Adresse du candidat	Date de remise du dossier de candidature
n°1	Guillaume VILLENAVE	10 Route du Chapeau 74400 Chamonix	19/10/15 - 11h32
n°2	Benjamin BOTTOLLIER-CURTET	196 Sentier des Plans 74400 Chamonix	16/10/15
n°3	Delphine LANTIGNAC	2253 Route du Mont 74310 Servoz	16/10/15
n°4	Anaïs VIDIC, Nicolas PORCHER, Geneviève VIDIC	Le Plan Droit 74660 Vallorcine	19/10/15 - 11h15

Les critères de sélection des candidatures sont, conformément à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'avis d'appel public à concurrence, les suivants :

- les garanties professionnelles et financières du candidat,
- le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail,
- l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

Le candidat n°2, Monsieur BOTTOLLIER-CURTET, ainsi que le candidat n°3, Mme LANTIGNAC, ont été agréés par la Commission de Délégation de Service Public le 8 décembre 2015.

Le dossier de consultation des entreprises, composé d'un cahier de charges portant projet de contrat, et d'un règlement de la consultation, leur a été adressé le 18 décembre 2015.

Les critères de jugement des offres, hiérarchisés et non pondérés sont, conformément au règlement de consultation, les suivants :

Critères n°1 : Modalités d'exploitation du refuge et qualité du service

- Offre
- Positionnement Tarifaire

Critère n°2 : Aménagement et entretien du refuge

- Qualité du programme
- Délai de réalisation

Critère n°3 : Conditions économiques et financières

- Montant de redevance proposé
- Équilibre financier du contrat

La date limite de réception des offres a été initialement fixée au 5 février 2016 à 12h00 puis reportée au 12 février à 12h00, par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé aux deux candidats le 18 janvier 2016.

M. BOTTOLLIER-CURTET a remis son dossier d'offre le 12 février 2016 à 11h00 en Mairie.

Mme LANTIGNAC a envoyé son dossier par courrier recommandé avec accusé de réception le 10 février 2016 à 11h19, lequel a été reçu le 11 février en Mairie.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 15 février 2016 à 20h30 pour ouvrir les deux offres reçues, puis le 17 mars 2016 pour procéder à l'analyse de ces offres, qui ont toutes deux été jugées satisfaisante au regard des besoins exprimés par la Commune et classées de manière équivalente.

Au terme de son rapport d'analyse des offres, la Commission de Délégation de Service Public a

autorisé Monsieur le Maire à entrer en négociation avec les deux candidats, M. BOTTOLLIER-CURTET et Mme LANTIGNAC.

Elle a également relevé plusieurs points devant être précisés et négociés sur chacune des offres.

Une première séance de négociation s'est tenue le 24 mars 2016, les candidats ayant tous deux été convoqué par courriers recommandés le 22 mars 2016.

Au terme de cette séance de négociation, il a été adressé aux candidats un courrier précisant les éléments attendus de chacun dans le cadre de leur offre n°2.

Par mail du 28 mars 2015, Mme LANTIGNAC a notifié à la Commune son désistement et ne s'est pas présentée au second tour de négociation organisé le 30 mars 2016.

M. Bottollier-Curtet a quant à lui remis une offre n°2 le 30 mars 2016, jour du second tour de négociation.

Cette seconde offre répondant aux critères de jugement des offres pour les raisons exposées dans le rapport du Maire, annexé à la présente, il a été mis fin à la phase de négociation et M. BOTTOLLIER-CURTET a été invité à entrer en phase de finalisation du contrat par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 4 avril 2016.

Des éléments complémentaires ont également été demandés à M. Bottollier-Curtet, lequel les a produits le 15 avril 2016.

Il est transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, par envoi du 29/04/2016, l'ensemble des pièces suivantes :

2. le rapport de la Commission de Délégation de Service Public du 8 décembre 2015, portant analyse des candidatures et liste des candidats admis à présenter une offre
3. le rapport de la Commission de Délégation de Service Public du 17 mars 2016 portant analyse des offres
4. le rapport du Maire sur le choix du délégataire et les caractéristiques essentielles du contrat
5. le contrat de délégation de service public
6. l'annexe 6 comportant les tarifs pour la saison estivale 2016, pour homologation
7. les annexes au contrat sont mises à disposition des élus au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal se réjouit unanimement du résultat obtenu par cette procédure de DSP, qui amène au refuge de Loriaz une vision à long terme permettant des travaux de modernisation du refuge. Mr Le Maire souligne qu'il sera du devoir de la Commune de soutenir les délégataires dans leur démarche en tenant les engagements relatifs à certains aménagements qu'elle a pris.

après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le choix de Monsieur BOTTOLLIER-CURTET, comme délégataire du service public d'exploitation et d'aménagement du refuge de LORIAZ
- ✓ APPROUVE le contrat de délégation de service public et ses 7 annexes
- ✓ HOMOLOGUE les tarifs visés en annexes 6-1 et 6-2
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

8. n°16/03/02 Compte administratif

Le quorum n'ayant pas été atteint (la voix du maire n'est pas prise en compte), le conseil municipal est amené à revoter les comptes administratifs.

- Budget général

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	2 776.67			490 962.96		488 186.29
Opérations de l'exercice	681 041.58	694 788.67	1 194 309.42	1 219 137.09	1 875 351.00	1 913 925.76
TOTAUX	683 818.25	694 788.67	1 194 309.42	1 710 100.05	1 878 127.67	2 404 888.72
Résultats de clôture		10 970.42		515 790.63		526 761.05
Restes à réaliser	480 844.25	140 000.00				
TOTAUX CUMULES	1 164 662.50	834 788.67	1 194 309.42	1 710 100.05	2 358 971.92	2 544 888.72
RESULTATS DEFINITIFS	329 873.83			515 790.63		185 916.80

- Budget Eau

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		52 428.23		5 215.87		57 644.10
Opérations de l'exercice	147 522.44	141 491.05	193 272.35	226 976.79	340 794.79	368 467.84
TOTAUX	147 522.44	193 919.28	193 272.35	232 192.66	340 794.79	426 111.94
Résultats de clôture		46 396.84		38 920.31		85 317.15
Restes à réaliser	8 317.12					
TOTAUX CUMULES	155 839.56	193 919.28	193 272.35	232 192.66	349 111.91	426 111.94
RESULTATS DEFINITIFS		38 079.72		38 920.31		77 000.03

- Budget Téléski

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET DES TELESKIS						
Résultats reportés		84 371.41		5 479.95		89 851.36
Opérations de l'exercice	3 960.40	19 057.10	77 957.59	71 560.56	81 917.99	90 617.66
TOTAUX	3 960.40	103 428.51	77 957.59	77 040.51	81 917.99	180 469.02
Résultats de clôture		99 468.11	917.08			98 551.03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 960.40	103 428.51	77 957.59	77 040.51	81 917.99	180 469.02
RESULTATS DEFINITIFS		99 468.11	917.08			98 551.03

- Budget Chaufferie Bois

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
REGIE CHAUFFERIE BOIS						
Résultats reportés		10 000.00		22 868.40		32 868.40
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	98 325.58	140 099.27	98 325.58	140 099.27
TOTAUX	0.00	10 000.00	98 325.58	162 967.67	98 325.58	172 967.67
Résultats de clôture		10 000.00		64 642.09		74 642.09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		10 000.00	98 325.58	162 967.67	98 325.58	172 967.67
RESULTATS DEFINITIFS		10 000.00		64 642.09		74 642.09

9. n°16/03/03 Subvention aux associations

Monsieur le maire rappelle la délibération du 6 avril 2016 concernant les subventions aux associations attribuées par la commune.

Les associations Vallis Triensis, qui effectue des recherches, des études et la mise en valeur des sites naturels, archéologiques et historiques des vallées du Trient et de l'Eau Noire, et « Orgues, Musiques et Cimes », organisatrice de concerts d'orgues avec cette année une prestation à Vallorcine, ont déposé une demande de subvention auprès de la commune.

Le conseil municipal, au vu des restrictions budgétaires, décide d'octroyer une subvention de 100€ à chacune de ces associations pour leur implication sur le territoire vallorcinois.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide l'octroi d'une subvention de 100€ à Vallis Triensis et à « Orgues, Musiques et Cimes,
- Dit que ces subventions seront prélevées dans la section divers du compte 6574.

10. n°16/03/04 Projet d'extension du réseau de chaleur Biomasse année 2016 – Demande de subvention

Monsieur le maire rappelle la construction de la Chaufferie Bois et de son réseau en 2009 avec une mise en service en 2011. Cet ouvrage présente un surdimensionnement que la commune souhaite « valoriser » en raccordant de nouveaux abonnés. La réhabilitation de l'ancien bâtiment des douanes en logements a offert l'opportunité de créer une extension pertinente au réseau actuel qui permettra de fournir une énergie renouvelable et compétitive aux nouveaux abonnés et d'optimiser le fonctionnement de l'installation.

Le réseau fonctionne actuellement avec un taux de couverture bois de près de 100% et alimente quatre bâtiments pour une longueur de 474 ml.

L'extension, d'une longueur totale de 220 ml, permettrait d'alimenter trois nouveaux bâtiments, dont l'ancienne douane, dès le mois d'août 2016. Les deux autres bâtiments (gare et futurs bâtiments aux « Mélèzes ») seront raccordés dans un second temps.

DEPENSE en €HT : 138 300€

PLAN DE FINANCEMENT en €HT

Région	55 320.00 (40%)
Autofinancement	82 980.00 (60%)

TOTAL	138 300.00 (100%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
- de déposer une demande de subvention auprès de l'Ademe et Conseil Régional Rhône-Alpes-Auvergne pour l'extension du réseau de chaleur biomasse,
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

11. n°16/03/05 Refuge de Bérard – Tarifs été 2016

Monsieur Jean-François DESHAYES, conseiller municipal en charge des refuges et des procédures de Délégation de service public, rappelle la convention concernant l'exploitation du refuge de Bérard.

Conformément aux dispositions de cette convention, le conseil municipal prend connaissance des propositions de tarifs d'hébergement et de restauration pour la saison d'été 2016 transmis par le délégataire le 19 avril 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **valide** ces tarifs à l'unanimité.

Il note toutefois que les prix de certaines prestations en matière de boissons et de restauration lui paraissent élevés et supérieurs à ceux qui sont pratiqués dans d'autres refuges situés sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc. Il espère que cette hausse sera argumentée par une amélioration qualitative des prestations.

12. n°16/03/06 Cantine et périscolaire – Règlement intérieur

Madame Mandy LAYCOCK, conseillère municipale en charge des affaires scolaires, donne lecture de la proposition du nouveau règlement de la cantine, des temps d'activités périscolaires et du périscolaires.

Ce règlement a été voulu afin de faciliter à la fois le fonctionnement de ces temps d'encadrement des enfants, mais aussi les liens entre les différents acteurs de la vie de l'enfant (Parents, éducateurs, enseignants)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le nouveau règlement.

Questions diverses

DECISION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire donne lecture des Demande d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :

Mme BOULTON Jennifer	Plan Envers	A 3463, 3754, 3761
M JUIGNET et Mme Lacour	Le Betterand	A 2717